

BAC 1 2024	FRANÇAIS	SERIE A4
Session de remplacement	Durée : 4heures	Coefficient : 4

Le candidat traitera obligatoirement la partie A puis l'un des trois sujets proposés dans la partie B.

PARTIE A : 8pts

- Choisis la bonne réponse dans les parenthèses pour compléter le sens de la phrase.
1.1. Ce tissu est mousseux, mais surtout il est doux à (entendre, goûter, toucher, sentir) 0,5pt
1.2. Le chant de notre coq est doux à (voir, sentir, entendre, toucher). **0,5pt**
1.3. Quand on a ses narines bouchées il est très difficile de (toucher, sentir, goûter, entendre) l'odeur. **0,5pt**
- Ecris correctement les verbes entre parenthèses : « *Cette femme doit (porté) son masque avant d'(entrée) à l'église* ». **1pt**
- Réponds par Vrai ou par Faux. « Quand un texte narratif est au présent, le lecteur a l'impression de participer à l'histoire ». **0,5pt**
- Fais une phrase correcte avec un adjectif composé de votre choix. **1pt**
- Parmi les mots ou groupes de mots suivants : *Artiste ; Comédien ; Homme de scène*.
5.1. Lequel est un synonyme du mot « acteur » ? **0,5pt**.
5.2. Lequel est une périphrase ? **0,5pt**
- Construis un paragraphe de deux lignes ou de deux phrases avec le champ lexical de la joie. **1pt**
- Construis un dialogue entre deux personnes qui échangent sur la valeur de l'école. Chacun des deux devra avoir, au moins, trois prises de parole. **2pts**

PARTIE B:

I. Contraction de texte

TEXTE : La citoyenneté

De plus en plus on parle d'éducation à la citoyenneté plutôt que d'éducation civique, pour bien marquer l'élargissement de la préoccupation de former des citoyens et des citoyennes à la vie globale de tout établissement scolaire.

Autre élargissement : depuis l'année 2000, les lycéens bénéficient d'une **éducation civique, juridique et sociale**, dite ECJS, qui constitue à la fois une véritable introduction aux principes généraux du droit et une éducation à l'exercice des droits civiques et à la responsabilité qu'a tout citoyen dans une démocratie.

Pour la première fois dans l'histoire du système scolaire, nous avons donc une véritable continuité dans la programmation de l'éducation à la citoyenneté. Là encore, le corpus des Droits de l'Homme peut nous aider à distinguer plusieurs phases dans cette formation : l'apprentissage du "vivre ensemble", avec des règles de vie qui ont trait à la civilité, à la solidarité, s'effectue à l'école maternelle et à l'école élémentaire ; il correspond à une "citoyenneté civile" que l'on peut référer aux notions de respect de l'autre, de dignité personnelle de chaque être humain, valeurs fondamentales et universelles sous-tendant les

8

1/3

droits de l'Homme, mais cette capacité à vivre ensemble, contrairement à ce que l'on entend dire parfois, ne peut pas remplacer une citoyenneté politique même si cette phase de sociabilité, de civilité, est indispensable à son éclosion. Au collège vient se développer une **citoyenneté sociale** faite de vie associative, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, de solidarité organisée entre élèves, de participation à la détermination des règles de la vie scolaire, parfois de projets de coopération internationale. Tous les droits dits "sociaux et culturels" déclinés dans les articles 18, 19, 20, 25, 26, 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, peuvent ou doivent être mis en œuvre ; grâce aux connaissances et aux références dispensées en cours d'éducation civique, les collégiens et les collégiennes se savent détenteurs et responsables de droits universellement reconnus. Les lycéens et lycéennes aussi, mais n'oublions pas que bon nombre d'entre elles et eux sont majeurs, qu'ils sont titulaires de droits civiques et peuvent briguer des responsabilités politiques tout en poursuivant l'activité syndicale ou la vie associative - appelées ici citoyenneté sociale - qu'ils ont librement choisies.

C'est à partir de cette citoyenneté sociale que la **citoyenneté politique** prend tout son sens et peut ne plus être rejetée comme étant trop abstraite par les jeunes de dix-huit ans. Mais c'est pourtant le caractère politique qui donne de façon rétroactive, toute leur valeur et leur nécessité à la citoyenneté sociale et au "vivre ensemble", ou citoyenneté civile.

La continuité de l'**éducation scolaire** à la citoyenneté est extrêmement importante dans le processus de formation du citoyen ; en effet, l'**école** a pour mission essentielle de faire accéder à une pensée rationnelle, à des concepts éayant la réflexion et la lucidité, bref à l'universalité qui était à la fois les droits de l'Homme et la citoyenneté. La capacité de réflexion, de jugement, d'esprit critique ne peut exister sans les connaissances et les concepts que forge l'Ecole.

Cela ne veut pas dire que la formation du citoyen s'arrête au baccalauréat, ni que l'école est seule en cette aventure de la raison politique ! Associations d'éducation populaire, syndicats, conseils municipaux d'enfants, conseils généraux de jeunes, organisations internationales non gouvernementales ou intergouvernementales (telles l'UNESCO ou l'UNICEF) prennent le relais de l'Ecole ou l'accompagnent dans sa tâche de formation du citoyen. Il n'en reste pas moins vrai qu'elle est indispensable à une formation du citoyen prônant le pouvoir de penser, de décider et d'agir librement.

Francine Best, « Naître citoyen ...et le devenir » ;
dans Après-demain 2008/1 (N° 5, NF), pages 3 à 5

Nombre de mots : 588 mots

Consigne

1. Résume le texte au quart de son volume initial. (6pts)

2. **Discussion.** (6pts)

Sujet : Dans la formation d'un individu responsable, l'éducation à la citoyenneté est une valeur inestimable. L'école assure un rôle important dans le processus de cette formation à la citoyenneté. Dans le texte ci-dessus, Francine Best trouve que « La capacité de réflexion, de jugement, d'esprit critique ne peuvent exister sans les connaissances et les concepts que forge l'Ecole ». Êtes-vous de son avis ?

II. Commentaire composé

Le monde est aujourd’hui rongé par des problèmes divers qui créent un environnement hostile à la vie humaine : famine, massacres, maladies, crises politiques et sociales. Ces problèmes poussent souvent des peuples à l’exode. Amévi Dabla, dans le poème ci-dessous nous en donne une idée. Faites donc de ce texte un commentaire composé. Vous pourrez, par exemple, montrer comment le poète présente son pays et ce qui motive sa décision de s’en aller.

Texte : Partir

Partir pour s’empêcher de pleurer
Pleurer pour cacher sa douleur
Gémir en silence pour étouffer sa rancœur
Hurler la peur dans les yeux
Vomir les plaintes étouffées
Puis partir ...
Partir pour oublier les tristesses de mon pays
Partir pour oublier les souffrances de mon pays
Partir pour tout oublier ...
Les cris de haines des enfants
Des enfants au cœur pétrifié qui ne pleurent plus
Ne rient plus, horrifiés par les images de sang
Des maisons éventrées, saccagées, pillées
Des maisons désertées, proies des vautours affamés
Partir pour fuir le cauchemar
Partir pour fuir mon pays
Partir ...

Amévi Dabla, poème inédit in Anthologie de la poésie togolaise, éditions Haho, p.177

III. Dissertation

La communication est un besoin fondamental de l’être humain. Les médias, qu’ils soient traditionnels ou modernes, sont les principaux moyens de communications. Le monde ne peut s’en passer aujourd’hui ; ils unissent les hommes. Cependant, l’économiste Français Daniel COHEN déclare que « Les réseaux sociaux étaient censés remédier à la solitude sociale, ils l’ont aggravée ». Que pensez-vous de cette déclaration ?